

Affaires courantes

Les pétitionnaires font remarquer qu'on recourt à un langage très souvent grossier et parfois même violent. Ils demandent au Parlement de remplir son rôle à cet égard.

[Français]

Ces mêmes pétitionnaires ont indiqué que souvent ce qui se passe à la radio ou à la télévision va à l'encontre de ce que font les parents pour élever leur famille.

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, dans ma deuxième pétition, les signataires demandent au gouvernement de revoir sa politique qui consiste à assujettir les livres et revues à la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires font valoir qu'aucune démocratie moderne n'impose une telle taxe et que le Canada ne l'a jamais fait depuis la Confédération.

Cette taxe va à l'encontre des principes fondamentaux d'une démocratie qui souhaite que sa population s'instruise et apporte une contribution à la société. Cette taxe va aussi à l'encontre des principes déclarés du gouvernement qui vise une productivité et une compétitivité accrues.

Les pétitionnaires signalent enfin que cette taxe a eu de très graves répercussions pour les éditeurs et divers groupes, notamment les artistes, les étudiants et d'autres.

[Français]

Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent donc au gouvernement d'enlever cette mauvaise taxe.

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un groupe de la région de Sault Ste. Marie, en Ontario. Les pétitionnaires demandent que l'on prévoie des peines plus sévères à l'égard de ceux qui brutalisent les enfants, et que ceux qui, ce faisant, les tuent se voient imposer la peine capitale.

Je pense que cette demande est tout à fait fondée.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer une autre pétition, ce qui porte à des milliers le nombre d'ainés qui souhai-

tent que le gouvernement réévalue le régime canadien de prestations de Sécurité de la vieillesse pour que celles-ci concordent vraiment avec leurs besoins réels.

La réponse du gouvernement aux autres pétitions que j'ai présentées a laissé nombre d'ainés tout abasourdis, comme moi, d'ailleurs. Il prétend que 82 p. 100 des personnes âgées de plus de 65 ans jugent que leur revenu actuel combiné à leurs investissements répondent à leurs besoins, soit très bien soit de façon satisfaisante et que 70 p. 100 des personnes de cette catégorie d'âge dont le revenu est inférieur à 10 000 \$ par année estimeraient en outre que leur revenu répond à leurs besoins soit très bien, soit de façon satisfaisante.

J'en doute fort et je recommande qu'une nouvelle enquête soit menée auprès des aînés dont le revenu est inférieur à 10 000 \$.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, deux pétitions signées par des centaines de personnes de la circonscription d'Elk Island et des alentours.

Les pétitionnaires, qui viennent de localités telles que Tofield, Sherwood Park, Fort Saskatchewan, Beaumont, Ardrossan et Bruderheim, ainsi que du comté de Strathcona, demandent au Parlement de renforcer la Loi sur les jeunes contrevenants ou encore de la remplacer par une mesure législative plus susceptible de dissuader les jeunes Canadiens de s'adonner à des activités criminelles.

Les pétitionnaires s'inquiètent principalement de la récidive chez les auteurs de crimes avec violence et demandent au Parlement de présenter une mesure législative qui rendrait les jeunes contrevenants plus responsables de leurs actes.

LA VIOLENCE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de mes électeurs qui s'inquiètent de la montée de la violence dans notre société.

Les pétitionnaires estiment que les lois actuelles sont insuffisantes et ne réussissent pas à dissuader les auteurs de crimes violents. Ils demandent au Parlement d'agir rapidement pour mieux protéger la population et d'adopter des lois imposant des peines plus sévères à ce genre de contrevenants.